



MAIRIE
1, Rue des Écoles
63500 ORBEIL

SEANCE DU 26 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MERLEN, Maire d'ORBEIL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Nombre de pouvoirs : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 18 mars 2025

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Bernard MERLEN, Mireille ARCHIMBAUD, Frédéric BOUILLAND, Christelle GARDETTE, Mireille GAYARD, Gilles GUERET, Sandrine MANLHIOT, Guillaume MARTINEZ,

Absent excusé ayant donné pouvoir : Florence FAYE à Sandrine MANLHIOT
Bruno LAURENT à Bernard MERLEN

Absents : Célia CONTAMINE.

Secrétaire : Christelle GARDETTE

Délibération n°2025-07- SP le 31/03/2025

Objet : Demande de réduction de loyer du locataire de la salle cactus situé au Domaine de VORT.

Monsieur le Maire expose que le 3 mars 2025, il a reçu par mail une demande de la part de M. Mathieu BERNARD, Président de l'association GMA qui occupe la salle cactus au Domaine de Vort.

L'association GMA demande de baisser le montant du loyer et de le passer de 200 € à 180 € afin de compenser la refacturation de la consommation de l'électricité qui va pouvoir être mise en place depuis l'installation en février 2025 d'un sous-compteur.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024-47 qui fixait le montant du loyer à 200 € par mois – charges comprises.

Il rappelle aussi que la convention de mise à disposition de la salle Cactus signée le 1^{er} octobre 2024 prévoyait dans la partie 5 « Conditions financières : redevances et charges » que le montant du loyer était fixé à 200 € toutes charges comprises (A) et que la consommation électrique serait refacturée lorsque le sous-compteur d'électricité aura été installé (B).

Commune d'ORBEIL - Séance du 26 mars 2025

Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **DE MAINTENIR** le loyer à 200 €
- **DE REFACTURER** la consommation électrique de l'association GMA selon les relevés du sous-compteur
- **DE DEMANDER** à l'association GMA de signer l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition concernant la partie 5 afin d'entériner la facturation de la consommation électrique

DE PRECISER QUE les charges de consommation d'eau et d'ordures ménagères ne sont pas refacturées à l'association.

Délibération n°2025-08- SP le 31/03/2025

Objet : Remboursement à Monsieur le Maire d'achat pour la commune.

Monsieur le Maire a fait l'avance d'un set de débouchage pour le nettoyeur haute pression pour un montant de 19,99 € TTC à la Société LIDL.

Monsieur le Maire a fait l'avance de denrées pour des réceptions pour un montant de 34,32€ TTC à la Société LIDL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de rembourser à M. le Maire de la somme avancée pour un total de 54,31 € TTC pour l'achat ci-dessus,

Délibération n°2025-09- SP le 31/03/2025

Objet : Proposition de don du propriétaire de la parcelle n°ZE 155 située à PERTHUS

M. GARNERO Louis, propriétaire de la parcelle ZE 155, propose à la commune de lui faire don de cette parcelle. En effet, du fait de son éloignement géographique, M. GARNERO ne peut pas s'en occuper et il souhaiterait donner cette parcelle à la commune.

Monsieur le Maire indique que cette parcelle se situe à l'angle du chemin communal de VORT et du chemin du Rossignol. Aucun projet communal n'est prévu sur cette parcelle.

De plus, après renseignements auprès du notaire, Monsieur le Maire indique que les frais seraient à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **DE NE PAS DONNER SUITE** à la proposition de M. GARNERO Louis.

Délibération n°2025-10- SP le 31/03/2025

Objet : Création d'une servitude de passage sur partie de la parcelle communale ZB 368 et partie du domaine communal non cadastré situé entre la parcelle communale ZB 368 et la parcelle section ZB 433 appartenant à Monsieur et Madame MOMPLOT.

- **Modification d'une partie de la délibération n°2024-79**

Monsieur le Maire indique qu'une erreur matérielle a été faite lors de la délibération n°2024-79 lors de l'identification du fonds servant appartenant à la commune.

Commune d'ORBEIL - Séance du 26 mars 2025

Décisions

En effet, il a été indiqué que la partie du domaine communal non cadastré dépendant du domaine communal public alors qu'elle dépend, comme la parcelle ZB 368, du domaine communal privé.

Il propose de modifier cette partie comme suit :

Le fond servant : Propriétés de la commune d'ORBEIL consiste en :

Un terrain composé, savoir :

- d'une partie d'environ 70,62m² de la parcelle cadastrée section ZB numéro 368.

- d'une partie rectangulaire d'environ 32,16m² non cadastrée située dans le prolongement de la partie de la parcelle cadastrée section ZB numéro 368 sus-désignée et allant jusqu'à la parcelle cadastrée section ZB numéro 433 constituant le fonds dominant.

Ledit terrain dépendant du domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** les modifications faites concernant le fond servant
- **DE MAINTENIR** les autres caractéristiques de la servitude
- **DE PRECISER** que les frais liés à l'acte notarié sont à la charge du propriétaire du fond dominant
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la constitution de la servitude de passage au profit de la parcelle ZB433 sur le patrimoine de la commune et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente séance du 26 mars 2025 comporte 4 délibérations numérotées de 07 à 10 comme suit :

Délibération n°2025-07 : Demande de réduction de loyer du locataire de la salle cactus situé au Domaine de VORT.

Délibération n°2025-08 : Remboursement à Monsieur le Maire d'achat pour la commune.

Délibération n°2025-09 : Proposition de don du propriétaire de la parcelle n°ZE 155 située à PERTHUS

Délibération n°2025-10 : Création d'une servitude de passage sur partie de la parcelle communale ZB 368 et partie du domaine communal non cadastré situé entre la parcelle communale ZB 368 et la parcelle section ZB 433 appartenant à Monsieur et Madame MOMPLOT.

- **Modification d'une partie de la délibération n°2024-79**